

13829/25 -ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 07 novembre 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 07 novembre 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil visant à soutenir le renforcement des capacités des États pour améliorer la protection des civils et atténuer l'incidence des technologies d'armement conventionnelles et émergentes -ANNEXE

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes